

Compte-rendu de la Réunion « Tranquillité publique » dans le cadre du Renouveau de l'Homologation Circuit Dijon-Prenois

Date: mardi 5 janvier 2021 à 14 heures.

Lieu: Préfecture de la Côte d'Or – salle Carnot – 53, rue de la Préfecture à Dijon

Participants:

- Pour la **Préfecture** : le directeur de cabinet, et deux collaborateurs.
- Pour le **circuit** : Yannick Morizot, président de la SECDP, et Lorenzo Christofoli, directeur.
- Pour les **collectivités territoriales** : la maire de Prenois, la maire de Pasques et le maire de Lantenay. Le maire de Darois était absent.
- Pour les **associations** : Sentinelles de la Montagne Dijonnaise avec Jean-Noël Cabassy et François Moniot, Association contre les nuisances du circuit Dijon-Prenois (excusée, lettre remise au préfet).
- **Autres** : un représentant de la gendarmerie, un représentant de l'ARS, un représentant (du ministère de l'environnement?), une représentante du ministère des sports (anciennement rattaché au ministère de l'éducation) et de l'éducation à la sécurité routière (?), ...

Indications générales:

- La réunion a été modérée non par le directeur de cabinet, mais par son collaborateur.
- Un compte-rendu de la réunion sera établi par la Préfecture et communiqué à tous les participants.
- La réunion a duré près de 1h45.
- Nouveauté : L'arrêté portant homologation ne sera plus ministériel, mais **préfectoral**.

Aperçus sur le déroulé de la réunion :

- Les représentants de la Préfecture ont bien joué le jeu. Le déroulement de la réunion n'était pas cadenassé. Chacun a été sollicité pour s'exprimer. Nous avons pu le faire dans une large mesure. Les représentants de la préfecture prenaient des notes, y compris et surtout quand nous avons fait état de nos revendications.
- Les représentants du circuit ont été égaux à eux-mêmes: Yannick Morizot se chargeant de la partie externe, en mode VRP, évoquant des arguments sortant du cadre strict de la réunion, consacrée à la tranquillité publique (« utilité (économique) du circuit pour la région »); Lorenzo Christofoli, lui, assumant la partie interne, en mode « On maîtrise tous les aspects techniques (et même le reste)».
- La parole des maires a été succincte et d'une grande complaisance vis à vis du circuit: en gros, il n'y a pas vraiment de problème, pas de plaintes notables, et le circuit est globalement une bonne chose. Tous soulignent la bonne communication prévalant entre eux et le circuit. Incroyable, mais vrai.
- Leur témoignage a été renforcé par celui du représentant de la gendarmerie: aucune plainte n'a été déposée auprès d'eux.
- La parole des autres participants a été quasiment inexistante, se limitant à quelques phrases, qui n'apportaient rien et n'ont fait bouger aucune ligne.
- Au final, les représentants du circuit d'un côté, les représentants des Sentinelles de la Montagne Dijonnaise, de l'autre, ont couvert chacun à peu près 40 % du temps de parole, les 20 % restants étant couverts par le reste des présents à la réunion. C'est à se demander à quoi aurait ressemblé la réunion si les représentants des associations n'avaient pas été là. Tout aurait sans doute été terminé au bout d'une demi-heure.
- C'est la première fois qu'une association de protection de l'environnement demande ouvertement et publiquement le refus d'homologation du circuit sur les fondements des enjeux majeurs de la protection de l'environnement et de la santé humaine. Nous avons réussi à nous opposer à l'extension en forêt du circuit en 2019 (premier coup dur pour son Président !) et désormais (second coup dur !) nous portons une parole citoyenne d'opposition au cœur même du dispositif réglementaire. qui plus est, devant les autorités publiques en présence de Yannick MORIZOT et de son directeur.

Impression générale:

Le bilan est positif. Les représentants des deux associations invitées à la réunion, l'Association contre les nuisances du circuit de Prenois, sise à Lantenay, et les Sentinelles de la Montagne Dijonnaise, ont signalé leur existence et se sont installés dans le paysage. Ils auront sans doute bénéficié d'une certaine crédibilité, due à leur préparation et aux qualités et portée d'un certain nombre de leurs arguments. Ils ont pu faire valoir leurs vues et exposer leurs revendications. Il en a été pris bonne note. Ils ont remis aux représentants de la préfecture les dossiers établis respectivement par les deux associations

Remerciements à l'association Vigilance Nature Environnement Bresse Revermont et M Jean-Paul Verguet, le RAB (réseau anti bruit) pour l'information sur la réglementation et la mise à disposition des textes de loi et les jurisprudences qui nous ont permis d'étayer nos arguments et le dossier remis au préfet (voir documents ci-joint).